

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2021

Date de convocation : Le 09 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération pour tenue réunion à huis-clos
- 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 31 Mars 2021
- 3 – Vote des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale
- 4 – Vote des Comptes Administratifs 2020
- 5 – Approbation des Comptes de Gestion 2020
- 6 – Affectation résultat 2020
- 7 – Vote des Budgets Primitifs 2021

Étaient présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Nicole VEDRINE, Mme Catherine LOISEAU, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE.

Absent excusé : Mr Jean Michel ZANCO donne procuration à Mme Evelyne COURTET.

Absent : Mr Mathieu FLABA

Présents : 13 / Votants : 14

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h01. Mr Ludovic CHEVREAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Délibération pour tenue réunion à huis-clos

Au regard de la crise sanitaire actuelle et du couvre-feu, il est proposé que la séance du conseil municipal se tienne à huis-clos.

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2021

Il est procédé au vote :

Votes pour : 14

3 - Vote des taux d'imposition 2021 de la fiscalité directe locale

Par délibération du 29 Juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe habitation : 9.72 €

Taxe foncier bâti : 22.17 %

Taxe foncier non bâti : 64.52 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (20.48 %) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux 2021 de TFPB de la commune est de 42.65 % (soit le taux communal de 2020 : 22.17 % + le taux départemental de 2020 : 20.48 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (22.17 % + 20.48 %), de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à : TFPB : 42.65 % et TFPNB : 64.52 %

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour appliquer ces taux pour l'année 2021.

4 - Vote des comptes administratifs 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents comptes administratifs 2020 :

1/ - Compte Administratif budget Communal :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 1 063 467,83 €
 - En recettes : 1 156 056,49 €
 - Reprise d'excédent 2019 : 231 589,54 €
 - Solde d'exécution : 324 178,20 €

- ✓ Section d'investissement :
 - En dépenses : 624 063,74 €
 - En recettes : 725 842,90 €
 - Reprise déficit 2019 : 143 313,96 €
 - Restes à réaliser en dépenses : 217 158,34 €
 - Restes à réaliser en recettes : 258 661,00 €
 - Soit un besoin de financement de 32,14 €

Soit un excédent cumulé de 324 146,06 €

2/ - Compte Administratif C.C.A.S :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- En dépenses : 79 314,78 €
- En recettes : 82 983,10 €
- Reprise excédent 2019 : 28,67 €
- Soit un excédent de 3 696,99 €

3/ - Compte Administratif Caisse des Ecoles :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- En dépenses : 71 315,24 €
- En recettes : 70 092,35 €
- Reprise excédent 2019 : 3 501,57 €
- Soit un excédent de 2 278 ,68 €

4/ - Compte Administratif Assainissement :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Section d'exploitation :
 - En dépenses : 49 460,30 €
 - En recettes : 60 466,39 €
 - Reprise excédent 2019 : 5 604,37 €
 - Soit un excédent de 16 610,46 €

- ✓ Section d'investissement :
 - En dépenses : 11 267,00 €
 - En recettes : 30 519,67 €
 - Reprise excédent 2019 : 133 052,09 €
 - Soit un excédent de 152 304,76 €

Soit un excédent cumulé de 168 915,22 €

Mr le Maire quitte la séance et Mme VEDRINE Nicole préside la séance.

Les comptes administratifs sont mis au vote :

Votes pour : 13

Monsieur le Maire reprend la séance.

5 - Approbation des comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion du receveur municipal étant identique aux comptes administratifs, ils sont mis aux votes :

Votes pour : 14

6 - Affectation des résultats 2020

Mr Mathieu FLABA arrive. Présents 14 / Votants 15.

1/ - Budget communal :

Reprise au BP 2021 :

Report en section de fonctionnement : excédent : 324 146,06 €

Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 32,14 €

Report en section d'investissement : déficit : 41 534,80 €

2/ - Budget CCAS :

Reprise au BP 2021 de l'excédent de fonctionnement de 3 696,99 €

3/ - Budget caisse des écoles :

Reprise au BP 2021 de l'excédent de fonctionnement de 2 278,68 €

4/ - Budget assainissement :

Reprise au BP 2021 :

Report en section d'exploitation : excédent : 16 610,46 €

Report en section d'investissement : excédent : 152 304,76 €

Il est procédé au vote :

Votes pour : 15

7 - Vote des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2021 :

1/ - Budget communal :

Le budget communal s'élève à :

Section de fonctionnement : 1 550 764,06 € tant en dépenses qu'en recettes

Section d'investissement : 1 850 975,83 € tant en dépenses qu'en recettes

2/ - Budget CCAS :

Le budget du CCAS s'élève en fonctionnement à 82 896,99 € tant en dépenses qu'en recettes

3/ - Budget caisse des écoles :

Le budget de la caisse des écoles s'élève en fonctionnement à 82 278,68 € tant en dépenses qu'en recettes

4/ - Budget assainissement :

Le budget assainissement s'élève à :

Section d'exploitation : 69 626,00 € tant en dépenses qu'en recettes

Section d'investissement : 181 510,76 € tant en dépenses qu'en recettes

Il est procédé au vote :

Votes pour : 12

Votes contre : 3 – Mr Brugière Jean François, Mme Achard Nadège, Mme Boueix Florence.

Fin 20h00